



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 114476

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants au sujet des inquiétudes de plusieurs associations d'anciens combattants. Suite au cessez-le-feu du 19 mars 1962 une cérémonie de commémoration en hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu en 2012 afin de commémorer le cinquantième de ces événements. La date officielle retenue pour cette journée du souvenir serait le 5 décembre 2012. Néanmoins, certaines associations d'anciens combattants organiseraient ces commémorations le 19 mars. Il lui demande quelle est sa position quant à la commémoration en 2012 de cette date historique ainsi que les instructions qui seront données aux représentants de l'État dans les départements.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114476

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7781

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)